

DELIBERATION

L'an deux mille neuf, le 30 mars à douze heures, le Comité Syndical du SITPI s'est réuni en l'Hôtel de Ville de FONTAINE, sous la présidence de Monsieur CONTRERAS Yves, Président.

Présents : Mrs Ahmed MEITE, Abdallah SHAIEK, Yves CONTRERAS, Michel GOIZET, Ali YAHIAOUI.

Objet : Affectation des résultats 2008.

Monsieur le Président rappelle que le Compte Administratif 2008, voté ce jour, fait apparaître un excédent de clôture de 437 513,58 € (dont **336 455,65 €** de restes à payer 2008) pour la section d'investissement et un excédent de clôture de 334 009,60 € pour la section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

- Compte 001 excédent d'investissement reporté pour **437 513,58 €**
- Compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour **334 009,60 €**

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le Président,

- Constate les résultats énoncés par le Président.
- Décide d'affecter l'excédent d'investissement soit **437 513,58 €** au compte 001 excédent d'investissement reporté.
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement restant soit **334 009,60 €** au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Fait et délibéré à FONTAINE les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Yves CONTRERAS